



## LITIGE AVEC xxxxxx, ESCROQUERIE

Par **Linda Z**, le **05/10/2017** à **11:25**

Nous venons d'effectuer une commande pour meubles et électroménager pour plus de 5000e incluant un ordinateur portable. L'ordinateur étant disponible le jour même nous souhaitons l'emporter de suite cpdt un vendeur nous dit qu'il l'ajoute à la commande et que ns viendrons le récupérer avec toute la commande, d'accord je n'y voit pas d'inconvénients. Lors de la première partie de la réception tjrs pas de pc j'appelle pas la suite on me dit que je l'aurais lors de 2ème partie, je commence à trouver ça louche étant donné qu'il était disponible le 1er jour. 2ème partie de la commande pas de pc non plus, et la on me dit que je suis partie avec l'ordinateur le jour même puis non on me dit que je l'ai pris lors de la première commande. Lors des premiers retrait des commandes j'ai envoyé mon gendre pr récupérer par manque de temps, ils dit ne jamais avoir eu de pc sous les yeux cpdt par inadvertance conforama me dit qu'il a signé 13 articles incluant le pc!! Je me rend au magasin directement, demande un responsable ou le directeur on me dit qu'il n'est pas là aujourd'hui, puis non il est en réunion, pour finir non il est finalement en vacances. J'explique tout de même mon pb à qui veut bien m'écouter on me dit qu'il a signé etc, mon gendre demande à ce qu'on amène le vendeur avec qui il a traité le retrait de la commande, ce dernier ose lui dire qu'il lui a remis en main propre mais c'est totalement faux !!! Ils ne veulent pas accéder aux caméras qui prouveraient qu'aucun pc n'est sorti de l'entrepôt et qu'on ne l'a jamais eu dans les mains!! Même si il a signé, d'autres articles sont sur le bon de commande que je n'ai tjrs pas reçu ce qui ne prouve rien. On me balade au téléphone on ne me rappelle pas, on me dit de repasser un autre jour on se fou clairement de ma gueule. **ILS NE VEULENT PAS ME FAIRE MONTRER LES CAMÉRAS CE SONT DES ÉSCRO C'EST DU VOL À L'ÉTAT PUR !!**  
Quel recours j'ai suite à cela? Puis-je annuler toute la commande et me faire rembourser ou saisir le tribunal?

**Bonjour,**

**Nous vous rappelons qu'en vous inscrivant sur ce forum vous en avez accepté les conditions générales d'utilisation, dont :**

***[citation]Les contributions devront l'être en Français, selon un vocabulaire correct et non vulgaire. Les messages devront comprendre des formules de politesse. Les membres s'abstiendront de proférer toute insulte ou menace. [/citation]***

**et**

***[citation]Il est formellement interdit d'incriminer des sociétés ou des personnes physiques sur ce site. L'utilisateur veillera donc à utiliser des termes génériques pour exposer son éventuel litige ou apporter sa contribution (exemples de termes génériques : magasin, voisin, garage, entreprise etc.). [/citation]***

**Merci.**

Par **miyako**, le **08/10/2017** à **21:10**

bonsoir,

Il faudrait voir clairement ce qui a été signé sur le bon de commande .

Amicalement votre

suji KENZO